

Bonnes pratiques commerce et artisanat



COVID-19

**CORONAVIRUS, POUR SE PROTÉGER
ET PROTÉGER LES AUTRES**

-  **Se laver très régulièrement
les mains**
-  **Tousser ou éternuer
dans son coude**
-  **Utiliser un mouchoir
à usage unique et le jeter**
-  **Saluer sans se serrer la main,
éviter les embrassades**

SI VOUS ÊTES MALADE
Porter un masque
chirurgical jetable

Vous avez des questions sur le coronavirus ?

 GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS  **0 800 130 000**
(appel gratuit)

Version. 04.05.2020

Responsabilité et organisation générale

QUELLES MESURES L'EMPLOYEUR DOIT-IL PRENDRE POUR PROTÉGER LA SANTÉ DE SES SALARIÉS FACE AU VIRUS ?

La loi



L'employeur est responsable de la santé et de la sécurité de ses salariés. La loi prévoit qu'il doit prendre des mesures de prévention et veiller à l'adaptation de ces mesures pour tenir compte du changement des circonstances. Une crise sanitaire est un changement de circonstances qui doit le conduire à s'assurer que les mesures qu'il met en œuvre habituellement sont toujours adaptées ou doivent l'être pour protéger les salariés contre les risques de contamination. Il en va de **l'intérêt des salariés mais aussi des entreprises** car la présence des salariés à leur poste dépendra largement de leur confiance dans la capacité de l'entreprise à répondre à leurs inquiétudes et à les protéger contre les risques spécifiques liés au virus, notamment ceux qui sont en contact avec les clients.

Ré-évaluer les risques



L'employeur doit donc réévaluer **ses risques**. Ce n'est pas forcément une démarche lourde.

Il doit concrètement passer en revue les circonstances dans lesquelles les salariés peuvent être exposés au virus et **mettre en œuvre les mesures nécessaires pour éviter ou, à défaut, limiter au plus bas le risque** :

- télétravail ;
- organisation du travail (règles de distances sociales) ;
- équipements (écrans ou éloignement des guichets...) ;
- information ;
- sensibilisation et consignes de travail.

Le Dialogue



Le dialogue dans l'entreprise revêt une importance essentielle en situation de crise. Les représentants du personnel, en particulier **les représentants de proximité et le CSE** sont bien placés pour aider à identifier les situations à risque au quotidien et la faisabilité réelle des actions que l'employeur envisage de mettre en œuvre. Ils peuvent anticiper les questions pratiques puis participer à la diffusion de l'information auprès de leurs collègues.



Les réunions doivent de préférence être tenues en **visioconférence**.

Protocole national de déconfinement pour les entreprises

Télécharger le [protocole national de déconfinement pour les entreprises](#)

Socle du déconfinement

Se laver régulièrement les mains à l'eau et au savon ou avec une solution hydro-alcoolique (SHA) ne pas se sécher les mains avec un dispositif de papier/tissu à usage non unique ;

Eviter de se toucher le visage en particulier le nez et la bouche ;

Utiliser un mouchoir jetable pour se moucher, tousser, éternuer ou cracher, et le jeter aussitôt ;

Tousser et éternuer dans son coude ou dans un mouchoir en papier jetable ;

Mettre en œuvre les mesures de distanciation physique :

- ne pas se serrer les mains ou embrasser pour se saluer, ni d'accolade ;
- distance physique d'au moins 1 mètre (soit 4m² sans contact autour de chaque personne) ;

Aérer régulièrement (toutes les 3 heures) les pièces fermées, pendant quinze minutes ;

Désinfecter régulièrement les objets manipulés et les surfaces y compris les sanitaires ;

Eviter de porter des gants : ils donnent un faux sentiment de protection. Les gants deviennent eux-mêmes des vecteurs de transmission, le risque de porter les mains au visage est le même que sans gant, le risque de contamination est donc égal voire supérieur ;

Rester chez soi en cas de symptômes évocateurs du COVID-19 (toux, difficultés respiratoires, etc.) et contacter son médecin traitant (en cas de symptômes graves, appeler le 15) ;

Un contrôle systématique de température à l'entrée des établissements/structures est exclu mais toute personne est invitée à mesurer elle-même sa température en cas de sensation de fièvre et plus généralement d'auto-surveiller l'apparition de symptômes évocateurs de COVID-19.

Fiches conseils métiers et guides pour les salariés et les employeurs

Consulter le [protocole national de déconfinement pour les entreprises](#)

Commerce de détail, restauration, hôtellerie

Fiche "Travail en drive" | [Télécharger la fiche](#)

Fiche "Travail en caisse" | [Télécharger la fiche](#)

Fiche "Travail dans un commerce de détail" | [Télécharger la fiche](#)

Fiche "Travail en boulangerie" | [Télécharger la fiche](#)

Fiche "Travail dans la restauration collective ou la vente à emporter" | [Télécharger la fiche](#)

Fiche "Travail dans l'hôtellerie - femme et valet de chambre " | [Télécharger la fiche](#)

Fiche "Réceptionniste ou veilleur de nuit " | [Télécharger la fiche](#)

Autres services

Fiche "Conseiller clientèle, personnel d'accueil secteur de la banque" | [Télécharger la fiche](#)

Fiche "Chauffeur Livreur" | [Télécharger la fiche](#)

➤ ***Les fédérations par secteur vont éditer des fiches et guides pratiques que nous diffuserons dès qu'ils seront disponibles***

Communication : affiches et infographie à télécharger pour rassurer les clients et personnels dans les commerces

BONNES PRATIQUES SANITAIRES EN MAGASIN

- [Affiche Covid-19 : hygiène des mains aux caisses ;](#)
- [Affiche Covid-19 : hygiène aux caisses et à l'accueil ;](#)
- [Affiche Covid-19 : lavage des mains ;](#)
- [Affiche Covid-19 : sanitaires ;](#)
- [Affiche Covid-19 : nettoyage des caddies et paniers ;](#)
- [Affiche Covid-19 : nettoyage des barres et caddies ;](#)
- [Affiche Covid-19 : nettoyage des poignées et meubles ;](#)
- [Affiche Covid-19 : précautions à prendre au drive ;](#)
- [Affiche Covid-19 : accès aux prestataires ;](#)
- [Affiche Covid-19 : accès à l'accueil et aux fournisseurs ;](#)
- [Affiche Covid-19 : les gestes élémentaires au quotidien ;](#)
- [Affiche Covid-19 : nettoyage des locaux ;](#)
- [Affiche Covid-19: gestes barrière clients ;](#)
- [Affiche Covid-19 : distance entre l'équipe et les clients.](#)

CAVISTES : [Téléchargez l'affiche infographie : la prévention par les mesures barrières \(par la Fédération des Cavistes Indépendants\).](#)

COMMERCES ALIMENTAIRES

- [Coronavirus : la fiche à destination des chefs d'entreprise \(fichier PDF\) ;](#)
- [Coronavirus : la fiche à destination des salariés \(fichier PDF\) ;](#)
- [Coronavirus : la fiche à destination de la clientèle \(fichier PDF\) ;](#)
- [Coronavirus : la fiche sur la livraison à domicile \(fichier PDF\).](#)

OUTILS DE PREVENTION SANTE PUBLIQUE FRANCE : [LIEN](#)

Equipements de protection et signalétique

Comment mettre un masque ?



- Lavez-vous les mains avant de le mettre

METTRE EN PLACE LE MASQUE



Une fois les mains lavées, prenez le masque, le bord rigide vers le haut



Placez le masque sur votre visage et attachez-le (soit par les élastiques derrière les oreilles, soit par les lacets derrière la tête et la nuque)



Moulez le renfort rigide du haut du masque sur la racine du nez



Abaissez le bas du masque sous le menton

Changez le masque dès qu'il est mouillé



Jetez-le à la poubelle



Puis lavez-vous les mains

Masques de protection

Source Etat : [FAQ sur les différents types de masques](#)

La disponibilité des masques tend à se normaliser, mais l'offre n'est pas toujours très claire entre le masque en tissu artisanal lavable ou non à l'efficacité relative, au masque chirurgical, FFP3 ou FFP3 aux normes (voir FAQ ci-dessus).

La filière CCI / La Poste pour les TPE/PME (Tissu lavable et réutilisable 20 fois) : <https://masques-pme.laposte.fr/>

La filière de la CCI en partenariat avec Cdiscount (masques chirurgicaux) : La commande se passe directement sur la plateforme Cdiscount Pro : <https://www.cdiscount.com/masques>

La filière Région RAA, CCI et CMA (masques en tissu lavables) à partir du 4 mai 2020 : kit.tpe.auvergnerhonealpes.fr

Métropole / Région : [Plateforme de mise en relation clients / Fournisseurs](#)

Source Etat : [Tableau des producteurs de masques alternatifs en France](#)

Masques en tissu anti-projection (Rhône) :

BOLDODUC (69) : assistante-direction@boldoduc.fr – 04.78.80.00.16

DEVEAUX (69) : solidarite@deveaux.com (1500 masques minimum)

ATC (69) : https://fr.aerotextile.com/forms/Contact_f4.html

Recommandés par nos adhérents :

COMODIS (Lyon) <https://comodis.eu/>

Visières, vitres en plexiglass

Le choix de la visière ou la vitre en plexiglass peut-être une alternative sécurisante et rassurante pour les clients et salariés (qui ne remplace pas un masque) lavable simplement et réutilisable.

Aide régionale de 500 euros pour l'acquisition de plaques de protection (critères restrictifs) : [voir le lien](#)

Recommandés par nos adhérents :

DAVOISE (Visières) : https://www.davoise.fr/fr/catalogue/category/themes/visieres-covid-19_158/

HARMONYL (Visières, vitres en plexiglass) : arnaud@harmony.com Arnaud LATHUILLIERE / 06.72.29.12.00

CERVOS : Totem / Barrières / Stickers / Hygiaphone Plexi / Tapis de sol

www.cervos-pub.com

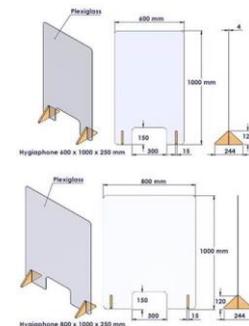
Agence de Lyon : 06 99 89 89 30

http://www.cervos-pub.com/uploads/7/5/8/7/75873731/book_covid-19_bd.pdf

ROGER ORFEVRE (hygiaphone en plexi) : 0473804710 / contacts@roger-orfevre.com

Dimensions : 600 x 1000 x 250 47.50 €

Dimensions : 800 x 1000 x 250 69.50 €



Gel hydro-alcoolique

Trouver du gel en proximité

La disponibilité du gel hydro-alcoolique s'est normalisée en avril 2020, vous pouvez vous orienter en proximité pour trouver du gel sur ce site :

<https://outrouverdugel.com/>

Recommandés par nos adhérents ou chez nos adhérents :

Day by day (gel en vrac) : <https://www.mypresquile.com/commerces-lyon/day-by-day>

Lyon 3 : Comodis (tout matériel hygiène et protection, masques, gel...) : <https://comodis.eu/>

En région : <https://e-shop.orapi-group.com/>

Prix encadré : Prix maximum de vente des gels hydro-alcooliques destinés à l'hygiène corporelle conditionnés dans des contenants spéciaux à destination de personnes morales. Application d'un coefficient correcteur de 1,3 aux prix maximum de vente des gels hydro-alcooliques lorsqu'ils sont conditionnés dans des contenants spéciaux (volume supérieur à 300 ml et contenants comportant des spécificités techniques), voir [Arrêté du 10 avril 2020](#)



Signalétique, panneaux, stickers...

CREATION 57 (Plexi, stores enrouleurs, cloisonnettes...)

Françoise MICHALLON / 06 14 74 52 76

Agence Arch'in Design Lyon/CREATION57 / 57 rue Franklin 69002 LYON

CERVOS : Totem / Barrières / Stickers / Hygiaphone Plexi / Tapis de sol

www.cervos-pub.com

info@cervos-pub.com

Agence de Lyon : 06 99 89 89 30

http://www.cervos-pub.com/uploads/7/5/8/7/75873731/book_covid-19_bd.pdf

SIGNA PRINT :

<https://www.signa-print.com/protection-plexiglas-epidemie-c102x3844503>

METRO :

<https://shop.metro.fr/shop/category/equipement/mobilier-agencement/mobilier-de-magasin/poteau-et-cordon-d%27accueil>



MY
PRE
SQU
'ÎLE

Autres ressources utiles

[Bourse d'entraide CCI Lyon Métropole](#)

Pour développer les circuits courts

Vous recherchez localement un fournisseur / un sous-traitant ?

Vous cherchez à proposer des services / des produits ?

Vous êtes intéressé par le prêt de main d'oeuvre ?

[Plateforme RH / Emploi d'urgence Covid](#) de la Maison Métropolitaine d'insertion pour l'emploi destinée à pourvoir au mieux les besoins d'emploi temporaires dans les entreprises actuellement en activité

[Plateforme généraliste de la métropole de Lyon pour aider et vous aider pendant le confinement](#)

Courses, manger local / Entraide / Culture et savoirs...